



FONDS MARIBEL SOCIAL DU SECTEUR SOCIOCULTUREL
DES COMMUNAUTÉS FRANÇAISE ET GERMANOPHONE
ET DE LA REGION WALLONNE c/o APEF
Square Saintelette 13-15 - 1000 Bruxelles

Mme Vandegeerde : 02/229.32.57
pascale.vandegeerde@apefasbl.org
Mr De Ridder : 02/227.61.54
christophe.deridder@apefasbl.org

Bruxelles, le 30 juin 2020

Madame, Monsieur,

Concerne : Augmentation du plafond de la subvention pour l'année 2020

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le Comité de gestion a décidé d'augmenter le plafond de la subvention du Fonds de 2,5% à partir du 1^{er} janvier 2020. Le Fonds espère pouvoir maintenir cette augmentation mais ne peut pas le garantir à durée indéterminée. Le Fonds se réserve donc la possibilité de revenir à un plafond antérieur, si nécessaire en vue de préserver l'emploi existant.

Etant donné que la décision a été prise en cours d'année, l'augmentation du plafond sera exceptionnellement comptabilisée au moment du décompte annuel 2020 (qui aura lieu au 1^{er} trimestre 2021). Les avances pour 2020 restent les mêmes que celles de 2019.

Le plafond annuel de la subvention passe donc de 38.892 € par ETP en 2019 à 39.864 € par ETP en 2020.

Les avances 2020 restent versées mensuellement à raison de 3.079 € par ETP presté ou assimilé. L'augmentation du plafond sera comptabilisée lors du décompte annuel 2020.

Cette augmentation prend cours à partir du **1^{er} janvier 2020**.

Recevez, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Présidente
Farah Ismaïli

Vice-Présidente
Patricia Petitfrère